

Le FIL

Le GDF 41... au fil du bois



Mai 2022
Numéro 34

Edito

DANS CE NUMERO

3 Assemblée Générale du 4 mars 2022

4 Assemblée Générale : compte de résultats et budget prévisionnel

5 Assemblée Générale : rapport d'activités

6 Assemblée Générale : résolutions

7 Réunion technique du 1^{er} avril 2022

9 Le chêne pubescent, nouvelle essence d'avenir ?

11 Ilots d'avenir, projet Esperance : des candidats ?

11 Prochaine réunion technique

Directrice de la publication

Marie Thérèse FLEURY

Rédaction

Marie Thérèse FLEURY

Florian VINCENT

Hubert DESIRE

Mise en forme

Elodie HOOGHORDEL

Dépôt légal : Mai 2022

Groupement de Développement Forestier de Loir-et-Cher

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
CS 41808

11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe
41018 BLOIS Cedex

tél : 02.54.55.20.34 / 06.35.54.24.99

e-mail :

gdf41@loir-et-cher.chambagri.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Chères adhérentes, chers adhérents,

C'est avec plaisir que je reprends dans cet édito quelques points du rapport moral présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du GDF 41 qui s'est tenue le 4 mars à Mont-Prés-Chambord.

« Je tiens à remercier plus particulièrement la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental pour leur soutien financier indispensable au fonctionnement du GDF 41 ainsi que le CRPF pour son appui technique lors des réunions sur le terrain et aussi pour l'apport financier prévu pour les 15 enquêtes économiques sur le coût de plantations réalisées ces dernières années.

2021 a encore été une année perturbée par les incidences du COVID avec l'application de normes sanitaires qui, en conséquence, nous ont obligé à jongler avec les dates des réunions.

En revanche pour nos arbres, la saison de végétation a été plutôt favorable en 2021 d'après le bilan établi par le Département de la Santé des Forêts pour la région Centre - Val de Loire. « *Malgré quelques aléas climatiques spectaculaires dans les départements de la région dont dans le sud du Loir et Cher, le printemps et l'été ont été beaucoup moins secs que ceux des précédentes années, ce qui a globalement permis une excellente reprise dans les plantations. Mais l'impact des trois sécheresses consécutives (2018 à 2020) est malheureusement bien visible, avec la poursuite de mortalités de pins sylvestres et la poursuite des signes de dépérissements sur les chênes* ».

Si la santé des arbres laisse à désirer (oïdium sur les chênes, bandes rouges, encre du châtaignier, chalarose, arbres dépérissant...), le climat est propice à la vente des grumes, même si les cours restent en dessous de ceux pratiqués il y a une quinzaine d'années. Sans rentrer dans la polémique avec les scieurs, la demande à l'export pour les chênes de moyenne qualité et pour les essences secondaires comme le frêne, le hêtre, est bénéfique pour les vendeurs, faute de débouchés en France. Espérons que l'accord « Chêne » du Ministre de l'Agriculture signé par les acteurs de la filière Forêt-Bois permettra la sécurisation de l'approvisionnement des scieries françaises dans le respect des différents maillons de la filière.

La gestion de nos bois suscite de plus en plus de critiques de la part d'environnementalistes et aussi de la société, critiques pour la plupart infondées et contradictoires.

Pour eux, la coupe des arbres est de moins en moins acceptable mais d'un autre côté, les produits issus du pétrole serait à bannir pour les remplacer par du bois dans la construction et l'ameublement ! Les forestiers ont en contrepartie à faire valoir le rôle essentiel de la forêt dans la captation du carbone.

Face à ce contexte compliqué, nous avons un rôle à jouer pour démontrer le bienfondé des interventions en forêt. Les coupes font parties du cycle biologique des arbres. Communiquer à nos interlocuteurs notre passion forestière et notre engagement forestier, leur expliquer le pourquoi de nos actes dans un esprit de communication positive. C'est plus facile à dire qu'à faire... !!! Mais n'oublions pas de sensibiliser nos proches (enfants, petits-enfants, neveux) qui, un jour ou l'autre, auront à gérer à leur tour nos bois. Merci de communiquer au GDF 41 leurs adresses mail si ce n'est pas déjà fait afin de leur transmettre les invitations aux réunions et Le FIL.

Pour cette communication, je vous propose de vous appuyer sur la revue « Forêt entreprise » édité par le CNPF-IDF qui édite des dossiers techniques dont un sur les aspects socio-environnementaux avec des éléments de langage adaptés.

Petit rappel : tout adhérent du GDF 41 peut bénéficier d'une réduction de 10 % sur l'abonnement et aussi sur les publications techniques éditées par le CNPF.

Je conclus ce rapport d'activité en remerciant bien sincèrement les agents du CPRF et d'Unisylva qui participent à nos réunions, ainsi que Florian, Hubert et Elodie pour l'animation du GDF 41 et l'organisation technique et administrative des réunions. N'hésitez pas à les contacter car le GDF 41 peut vous proposer un nouvel accompagnement personnalisé. A vous de le découvrir.

Suite à cette présentation, Vincent Michelet, représentant le président de la Chambre d'agriculture, a précisé que la forêt aura un rôle de plus en plus essentiel à remplir dans l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi la Chambre s'entoure de collaborateurs de qualité pour accompagner les propriétaires forestiers dans la valorisation de leur patrimoine et aussi pour les inciter à l'utilisation des nouveaux outils numériques mis à leur disposition pour les orienter dans le choix d'essences plus adaptées au défi climatique.

Puis Jacques Launay, représentant le Conseil départemental, a souligné toute l'importance de sensibiliser les élus aux divers enjeux de la forêt qu'ils soient sociétaux, économiques et environnementaux d'autant plus que le Conseil Départemental est propriétaire d'une forêt au nord de Blois.

Pour terminer, Alain Colinot, directeur adjoint du CRPF, a confirmé le soutien politique et technique de sa structure en regrettant que la diminution des moyens financiers engagés depuis quelques années ne permet plus d'aider les groupes de progrès comme au paravent.

Marie-Thérèse FLEURY
Présidente du GDF 41

Assemblée générale du 4 Mars 2022

Le 4 mars dernier, nous nous réunissons dans la salle du restaurant « Le Saint Florent » à Mont-près-Chambord pour la partie statutaire de l'Assemblée Générale puis pour une présentation de Fibois Centre - Val de Loire sur l'économie de la filière Forêt Bois de notre région.

Pendant la partie statutaire, nous sommes revenus sur le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier et le programme d'actions 2022. Pour 2022, les réunions sont axées sur l'incendie (01 avril), pépinière (17 juin), biodiversité (16 septembre), reboisement et décarbonation (octobre/novembre), travaux de sylviculture (octobre/novembre).

Le GDF a également participé à un cycle de conférence le 03 mars sur les forêts où Marie-Thérèse Fleury et Florian Vincent ont présenté le contexte de la forêt privée du Loir et Cher et le rôle du duo propriétaire et gestionnaire devant 120 personnes. Une participation au Comice Agricole de Morée le 21 et 22 mai est programmée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



Après le repas convivial avec les membres du GDF 41 et les invités-partenaires du GDF 41, nous avons pris la direction de la scierie et de la tonnellerie de l'entreprise familiale VRIET pour une visite avec explications. Sur le premier site, nous avons vu toute la chaîne de production de l'arrivée des grumes sur le site jusqu'à la transformation en merrains. Lors de cette partie, nous avons eu les explications de la sélection sur les grumes des tronçons pouvant servir à produire des merrains puis de toute la transformation faite manuellement.



Sur le second site « Tonnellerie du Val de Loire », l'assemblage des tonneaux est réalisé à partir des merrains triés par qualité. Toutes ces étapes sont manuelles et font preuve d'un réel savoir-faire traditionnel. Dans un premier temps, les merrains sont triés, puis pré-assemblés. Ils sont ensuite chauffés pour prendre la forme arquée de la barrique tout en amenant des saveurs pour les futurs vins liés à la montée en température. Ils sont ensuite cerclés et numérotés

individuellement pour un suivi de long terme en partenariat avec les viticulteurs les achetant en France ou à l'international.

Assemblée générale du 4 Mars 2022, *compte de résultats et budget prévisionnel*



Assemblée Générale du 4 mars 2022

Comptes de résultats 2021 et budget prévisionnel 2022

DEPENSES en euros					RECETTES en euros				
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Convention CA 41/ GDF 41	23 688	10 065,00	10 275,00	10 590	Cotisations adhérents	5 795,00	6 945,00	6 134	7000
Cotisations	308,4	50,00	50,00	50	Conseil Départemental	2 710,00	2 600,00	3 000	3500
Assurances & frais banc.	127,27	171,45	181,56	190					
Frais administratifs	430,49	171,58	36,00	80					
Réunions techniques	720			160	Activités GDF 41				
					Adevbois 2017 activité 2018-2019	5 900,00			
					Adevbois 2018 CRPF plantation	1 000,00			500
					Adevbois. 2019 CRPFdiag clima				0,00
Perte Adevbois 2016-2017	2 633,72				Boni Adevbois action rég 2016	563,41			
Perte Adevbois 2018-2019		2 442,34			Boni Adevbois action rég 2016-2017		580,69		
					Revenu valeur mobilière	179,71	72,60	64,44	70
Perte Adevbois Essences inhabituelles		4 916,00							
TOTAL DEPENSES	27 907,88	17 816,37	10 542,56	11 070,00	TOTAL RECETTES	16 148,12	10 198,29	9 198	11 070
Résultat excédentaire					Résultat déficitaire	11 759,76	7 618,08	1 344,12	0,00

		Fonds propres au 1er janvier 2021	7 267,65
	1 071,15	Déficit 2021	1 344,12
	14 078,28	Fonds propres au 1er janvier 2022	5 923,53
	49,1		
A	1 000,00	Tarif Chambre jour TTC	
Facture Chambre 2021	-10 275	2019	789,60
Fonds propres au 1er janvier 2022	5 923,53	2020	805,20
		2021	822,00
		2022	847,20

Lors de l'Assemblée générale, les comptes de résultats ont été votés par le quorum des adhérents réunis. Comme vous le savez, le GDF41 a un résultat déficitaire depuis plusieurs années et un effort conséquent a été réalisé pour réduire très fortement ce déficit (révision de la convention Chambre d'agriculture, dépenses réduites au strict minimum), malgré tout, 2021 se clôture avec un déficit de 1 344.12 € (contre 7 618.02€ en 2020). Ces efforts budgétaires se poursuivront en 2022 avec un objectif de comptes à l'équilibre.

Assemblée générale du 4 Mars 2022, rapport d'activité

L'année 2021 encore fortement perturbée par le Covid a malgré tout permis de se retrouver plusieurs fois en forêt pour des réunions techniques sur différents thèmes. Vous pourrez retrouver ci-dessous la liste des réunions.

DATE	THEME	LIEU	Participants
12 mars	Méthode ARCHI Chêne	Villefrancoeur	12
19 mars	Méthode ARCHI Chêne	Neung sur Beuvron	12
23 juillet	AG : Prévention des risques incendie	Noyers / Cher	±50
06 septembre	Département Santé des Forêts	Montoire sur le Loir	±35
15 octobre	Quels essences tester en reboisement dans un contexte de changement climatique	St Viâtre	±50
		TOTAL	±170

Les conseillers forestiers du GDF41 ont également continué de suivre l'actualité forestière et de vous la retranscrire à travers 2 FIL au cours de l'année 2021. Nous avons également finalisé et transmis des enquêtes sur les données économiques des reboisements au CNPF Centre qui devrait bientôt en faire la synthèse régionale.

Les conseillers forestiers et des administrateurs ont également participé à la réunion Inter-CETEF du 6 octobre à Lamotte-Beuvron avec des interventions en salle le matin sur l'évolution du climat et comment nos forêts vont devoir y faire face puis des présentations techniques l'après-midi en forêt à Chaon. Dans cet esprit d'adaptation au changement climatique, les conseillers forestiers continuent de se former et de transmettre aux propriétaires soit de l'information technique soit des synthèses des derniers outils comme BioClimSol qui permet de faire un diagnostic stationnel et de conseiller une essence de reboisement avec une note de risque en fonction des facteurs climatiques. C'est un sujet essentiel que nous continuerons de traiter.

Assemblée générale du 4 Mars 2022, les résolutions

Lors de la dernière Assemblée générale, 5 résolutions ont été votées. Vous pourrez les retrouver dans le détail ci-dessous :

1ère résolution :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juillet 2021

L'Assemblée Générale des Adhérents délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juillet 2021.

2ème résolution :

Approbation du Compte de Résultat et du Bilan - Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des Adhérents délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts, après avoir entendu le rapport financier, approuve ce rapport ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 présentant un solde déficitaire de 1 344.12 € et décide d'affecter ce solde déficitaire au report à nouveau.

3ème résolution :

Quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des Adhérents approuve tous les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration pendant l'exercice clos, s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2021, et donne quitus au Conseil pour sa gestion.

4ème résolution :

Elections des membres du Conseil d'Administration

- Sont rééligibles sur proposition du Conseil d'Administration dans le 1^{er} collège

Daniel Brunet, Jean-Noël Colonna-Ceccaldi, Marie-Thérèse Fleury

- Est rééligible sur proposition du Conseil d'Administration dans le 2^{er} collège

Philippe de Gouberville

5ème résolution :

Cotisation 2023

L'Assemblée Générale décide de modifier le montant de la cotisation pour 2023, à savoir :

1^{er} collège (propriétaires forestiers)

de 1 à 10 ha	=	40 €
de 11 à 25 ha	=	70 €
de 26 à 50 ha	=	85 €
de 51 à 100 ha	=	100 €
de 101 à 300 ha	=	115 €
plus de 300 ha	=	135 €

2^{ème} collège (non-propriétaires forestiers) = 50 €

Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation

Le GDF41 continue de travailler la thématique des incendies en forêt, nous sommes en effet sensibles à ce sujet qui nous concerne tous. En partenariat avec le CRPF, le GDF41 a donc organisé une réunion sur cette thématique avec une partie en salle le matin avec l'intervention François FAUCON (DDT 37 avec une mission régionale sur les feux de forêt) puis une visite l'après-midi avec le SDI 41 et les propriétaires de la zone de 40 ha incendiée en 2020.



La présentation du matin a donc fait état du contexte feux de forêt et DFCI en Centre Val de Loire. La DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) est peu connue dans notre région et encore moins dans notre département. Un décret de 2002 délègue la mission d'élaboration des plans de protections des forêts contre les incendies aux services de l'état (la DDT en l'occurrence). Ces plans de protection sont composés de trois pièces.

- *Le rapport de présentation contenant un bilan descriptif et une analyse des incendies, un diagnostic de situation par massif forestier, comportant l'évaluation de la stratégie, la description et une évaluation du dispositif et une description et une analyse des méthodes employées pour la défense de la forêt contre les incendies ;*
- *Le document d'orientation contenant les objectifs prioritaires à atteindre en matière de diminution des causes principales de feux et d'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte ;*
- *Les documents graphiques qui délimitent, par massif forestier, les territoires exposés à un risque d'incendie, indiquent les aménagements et équipements préventifs, identifient les zones soumises à l'aléa feu de végétation et localisent les territoires sur lesquels des plans de prévention des risques naturels (et notamment incendies de forêts, PPRif) doivent être prioritairement élaborés.*

Les services des DDT mettent en application les politiques de DFCI telles que le débroussaillage légal obligatoire, l'emploi du feu, la fermeture des massifs en cas de risque incendie et bien sûr la coordination de l'ensemble des acteurs concernés par la création d'ouvrages de Défense de la forêt contre les incendies.

Nous avons largement pu, au cours de la matinée, échanger sur le contexte climatique et son évolution qui favorise le risque des massifs forestiers notamment en Sologne avec la typologie de peuplement et des zones difficilement accessibles pour les services de secours. Un exemple sur l'aménagement DFCI du massif de Chinon (37) a permis notamment d'évoquer l'accès à un point d'eau aux 500 ha et une carte des pistes accessibles aux engins de lutte contre l'incendie.

L'après-midi nous nous sommes rendus sur le site de Souesmes où 40 ha de peuplement de Pin ont subi un incendie. Les pompiers de Salbris, les premiers arrivés sur place, nous ont livré leur retour d'expérience. Arrivés devant un jeune peuplement de résineux assez dense en feu, ils n'avaient aucune idée de la taille et l'ampleur de l'incendie en cours mais ils savaient déjà qu'il serait majeur. Ils ont rapidement alerté le commandement qui a déployé très vite des moyens conséquent (150 hommes, plusieurs camions citernes, un hélicoptère de la gendarmerie et un avion bombardier d'eau). La situation a pu être maîtrisée en quelques heures grâce à ce fort déploiement et aussi grâce à des conditions météorologique qui n'entraînaient pas trop de complications.



Le commandant Sébastien Lacroix qui coordonne l'action des services de secours en matière de feux en milieu naturel, nous a fait part des besoins et du fonctionnement des actions des pompiers sur des feux de forêts. Le message qui ressort le plus, est le besoin de chemins de 4m de largeur et élagués à 4m de hauteur, si possible des points d'eau aménagés pour pouvoir pomper dedans (accès dégagés et solides pour les engins). Pensez à dire à vos gestionnaires d'intégrer ces éléments éventuels sur de la cartographie dont vous pouvez faire des copies à donner directement aux pompiers en cas de besoin.

Une présentation des différents matériels a aussi permis aux propriétaires présents de se rendre compte de la taille et des accès nécessaires tout en échangeant sur la capacité en eau relativement vite employée en cas d'incendie de forêt et des aller/retour nécessaires pour continuer la lutte. Un des propriétaires impactés nous a également livré ses retours, en expliquant être vite dépourvu devant l'ampleur de l'incendie, mais en remerciant l'efficacité des services de secours et en présentant les quelques informations très utiles sur l'agencement de la propriété qui a pu aider les pompiers avant que l'hélicoptère prenne le relai sur les échanges entre la vue aérienne et les hommes au sol.

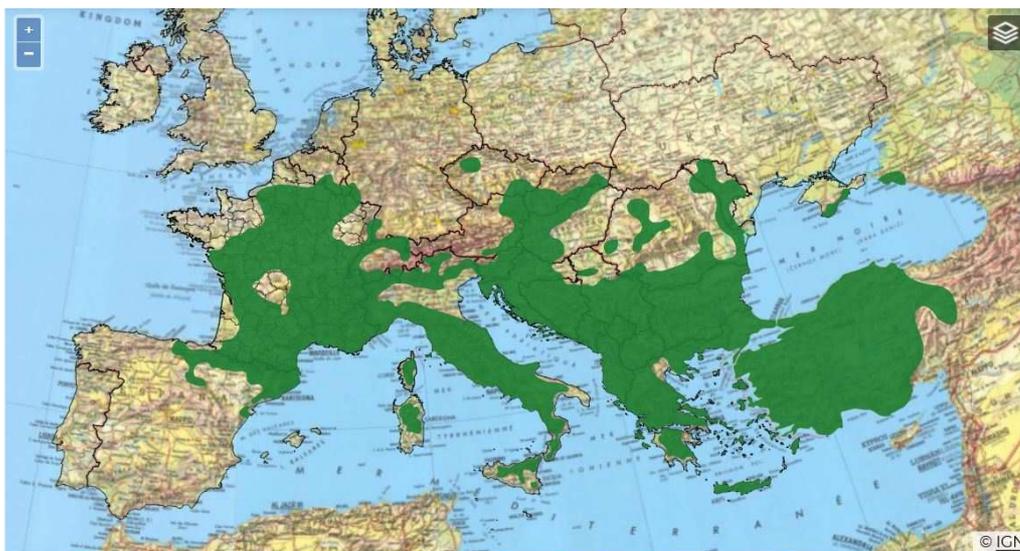


Le chêne pubescent, nouvelle essence d'avenir ?

Vous connaissez très certainement le chêne sessile ou chêne rouvre (*Quercus petraea*) très commun dans les forêts de notre département et largement répandu dans la moitié Nord de la France. Vous connaissez également le chêne pédonculé (*Quercus robur*) qui est également très présent dans nos forêts et est progressivement remplacé par le chêne sessile du fait de sa plus forte sensibilité aux sécheresses estivales. D'autres connaissent également le Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) introduit il y a 200 ans en Europe. D'autres ont peut-être en tête le Chêne des marais (*Quercus palustris*), le Chêne vert (*Quercus ilex*), le Chêne liège (*Quercus suber*), le Chêne chevelu (*Quercus cerris*), la liste pourrait être longue car il existe plus de 200 espèces du genre *Quercus* principalement présentes dans l'hémisphère Nord avec une vingtaine de natifs d'Europe et dont 8 présents en France.



Le chêne pubescent (*Quercus pubescens*) appelé aussi parfois chêne blanc (à ne pas confondre avec le chêne blanc d'Amérique, *Quercus alba*) est présent en France mais assez peu connu dans notre région. C'est un



chêne présent dans tout l'arc Nord méditerranéen (voir carte de répartition). Son aire de répartition semble d'ailleurs remonter vers le Nord naturellement du fait du réchauffement du climat selon les relevés les plus récents de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière). Il est intéressant car il est très tolérant aux fortes

chaleurs estivales et assez tolérant aux sécheresses à la fois en juvéniles et aussi en arbre adulte. Il est à noter qu'il peut dans notre région être sensible aux gelées de printemps.

Le chêne pubescent est souvent donné comme un chêne des milieux calcaire, en réalité en France on le trouve sur ces milieux car ils ont une faible réserve hydrique et les chênes pédonculés et sessiles ont du mal à s'y plaire, le chêne pubescent prend alors leur place. Le chêne pubescent est néanmoins adapté à des sols allant de l'acide au basique avec un optimum sur des pH de 5 à 6. Il est toutefois plus sensible à l'hydromorphie que le chêne sessile et nécessite à minima 75cm sans trace d'hydromorphie. Il supporte une certaine quantité de calcaire actif et a une assez bonne résistance au gel, sa force résiste surtout dans sa tolérance d'un déficit hydrique (*différence cumulée entre l'évapotranspiration potentielle (évaporation du sol et transpiration de la végétation) et les précipitations pendant une période où ces dernières sont inférieures à la première*) de -290mm contre -240mm pour le sessile et -200mm pour le pédonculé. Il a en revanche une croissance un peu plus lente que

les chênes sessiles et pédonculés qui ont tendance à le dominer quand ils cohabitent, mais dans le contexte de changement climatique et des fortes mortalités de chênes pédonculés et sessiles dans certains secteurs il peut représenter une voie d'avenir.

Sur les stations où cohabitent des chênes pubescents, sessiles et pédonculés, il peut être opportun de commencer à favoriser le pubescent qui semble avoir un meilleur avenir que ses deux cousins notamment que le chêne pédonculé mis à mal par les sécheresses estivales. Le chêne pubescent qu'il soit en peuplement pur (assez rare dans notre région) ou en cohabitation, nécessitera une sylviculture avec des éclaircies mettant son houppier en lumière.



Le chêne pubescent a fait l'objet de moins d'avancées dans la sélection des origines génétiques pour la mise en culture de plants que le sessile ou le pédonculé mais il existe tout de même des catégories identifiées (étiquettes jaunes : pas de sélection, seule la région de provenance est garantie).

Au niveau de la qualité du bois, l'étude CONQueTh (Etude du CNPF sur le pubescent en remplacement du sessile et pédonculé) semble démontrer que la qualité du pubescent a été dénigrée à tort. Cela viendrait plutôt des individus et des stations sur lesquels il a été exploité qui l'ont plutôt destiné vers du bois de chauffage ou de la traverse tout comme les chênes sessiles et pédonculés sur les stations à faible potentiel. L'étude a permis de mettre en avant que le pubescent représente un bois d'œuvre de bonne qualité potentielle. Les différences résident dans une proportion d'aubier plus importante que chez ses cousins, un bois 30% plus dense que pour ses cousins et 60 % plus dur en moyenne. Il serait également plus riche en tannins ce qui pourrait être intéressant en tonnellerie. En revanche, il nécessiterait un séchage adapté pour trouver toutes ses qualités.

Pour en savoir plus :

<https://www.cnpf.fr/n/chene-pubescent-projet-conqueth/n:3380>

<https://climesseances.fr/quercus-pubescens-chene-pubescent>

Ilots d'avenir, projet Esperance : des candidats ?

Dans le cadre du projet "Esperance" et conformément à ce qui a été présenté le 6 octobre dernier lors de la journée Inter-CETEF - groupes de progrès, le CNPF en partenariat avec le GEDEF Loiret-Sologne propose d'installer, dans la région, au cours de la prochaine saison de plantation, 9 îlots d'avenir avec trois essences considérées comme intéressantes du point de vue changement climatique : les Sapins de Bornmuller, Séquoias toujours verts et Chênes chevelus. Chaque îlot couvrirait 0,5 ha, au sein d'une plantation plus importante ou isolée, avec 500 plants. Le choix de l'essence se fait après diagnostic de la station par le CRPF et selon un protocole de plantation unique.

Les plants seront fournis par la pépinière Bauchery à laquelle le CNPF a fait part d'une "intention d'achat", indispensable pour qu'elle mette en culture en petite quantité ces essences qui ne figurent pas ou peu dans son catalogue.

Le CNPF discute actuellement avec le Conseil Régional, à l'initiative et sous l'égide du Gedef, pour que la Région prenne en charge les coûts de fourniture et d'installation des plants (hors dégagements), mais protections gibier comprises. Si le CNPF n'aboutissait pas, le propriétaire planteur devra assurer lui-même ces coûts. Vous serez tenu rapidement au courant, bien évidemment, de l'issue des discussions en cours.

Trois autres essences, présentes, elles, au catalogue Bauchery : Cèdre de l'Atlas, Cormier et Chêne pubescent, pourraient-elles aussi faire l'objet d'îlots d'avenir, avec commande directe par les intéressés, le cas échéant, en deuxième priorité.

Si vous, en tant que propriétaire forestier, souhaitez participer à l'implantation d'un de ces îlots d'avenir dans votre propriété n'hésitez pas à nous faire remonter l'information. Le test de ces nouvelles essences est important afin d'envisager le futur de nos forêts.

Prochaine réunion forestière le 17 juin

La prochaine réunion forestière coorganisée avec le CNPF aura lieu le 17 juin, vous pouvez d'ores et déjà noter la date. La thématique sera : ***Quelles provenances choisir pour les graines et plants dans le cadre du changement climatique ? Visite de pépinière.*** Dans le cadre du changement climatique, de nombreux propriétaires se posent des questions sur les essences, les variétés, les provenances à mettre en place. Nous traiterons donc ce sujet en abordant la question des MFR (Matériels Forestiers de Reproduction) avec les 4 catégories de plants (testée, qualifiée, sélectionnée, identifiée), des différentes régions de provenances et de leur adaptabilité dans nos massifs puis des essences innovantes potentiellement disponibles. Nous visiterons également la pépinière Bauchery à Crouy-sur-Cosson, acteur reconnu de la production de plants forestiers et présent dans le Loir et Cher !

Nouvelle adresse mail du GDF41 : gdf41@loir-et-cher.chambagri.fr

Le FIL

Le GDF 41... au fil du bois



**GRUPPEMENT DE DÉVELOPPEMENT
FORESTIER DE LOIR-ET-CHER**

Groupement de développement forestier de Loir-et-Cher

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

Pôle FEET

CS 41808 – 11- 13- 15 rue Louis Joseph Philippe

41018 Blois cedex

Tel : 02.54.55.20.00

E-mail : gdf41@loir-et-cher.chambagri.fr